



COVID-19 PROCOLE DE DÉCONFINEMENT (Note explicative)

Conformément aux directives ministérielles et fédérales, aux arrêtés préfectoraux et municipaux, la pratique individuelle sportive peut reprendre sous conditions strictes.

Règles générales.

-Les modalités générales seront les suivantes :

-Affichage des mesures barrières et règlement spécifique obligatoire sur le terrain.

-Limitation à 10 archers encadrant compris (inscrit au protocole)

-Entraînement les lundi, mercredi et vendredi selon les jours et horaires suivants (inscriptions via site des archers ,onglet" calendrier" ou SMS au 0685668616

Lundi (Adultes) 18 h 00 à 19 h 30

Mercredi (Jeunes) 16 h 00 à 17 h 00 et 17 h 15 à 18 h 15

Vendredi (Jeunes et Adultes) **15 h 15 à 16 h 45 - 17 h 00 à 18 h 30** -18 h 45 à 20 h 00

les 2 premiers créneaux du vendredi sont réservés aux jeunes et aux débutants.

-Note importante inscrite dans le protocole :

-Pour les archers ayant du matériel de prêt à chaque entraînement, il leur sera "donné" pour la période dite de rigueur sanitaire, l'archer et ses parents en seront responsables. (Le numéro d'arc sera noté sur le cahier de présence).

Pour la première remise en main propre l'arc et le matériel remis à l'archer sera désinfecté à l'aide de lingette et gel Hydroalcoolique.

-Il sera remis aussi un blason personnel que l'archer mettra lui-même en début de séance et qu'il devra enlever en fin de séance. L'archer gardera se blason pour sa prochaine séance.

-Il y a 8 cibles disponibles (4 cibles a 18 m et 4 Cibles a 50 m) , il ne sera pas possible d'avoir plus de 2 archers par blason, les tirs se feront en alternance afin de respecter les 2 mètres entre chaque archers sur la ligne de tir.

-Des identifications avec un sens de circulation ont été réalisées, entrée par le grand portail et sortie par le petit portail **OBLIGATOIRE.**

-Il sera tenu un cahier de présence par entraînement dans le soucis de pouvoir tracer les cas contacts.

- les archers devront arriver moins de 5 minutes avant leur créneau et devront rester juste le temps de ranger leur matériel en fin de créneau (pas plus de 15 minutes)

- au moins **15 minutes de libre entre 2 groupes** archers correspondant au temps de nettoyage des installations, chevalet , Cibles et tables par l'archers sortant .Ce nettoyage entre chaque créneau est obligatoire.

-Par soucis de respect des normes relatives aux rassemblements, les parents ne pourront rester sur les terrains d'entraînement puisque comptant dans les effectifs maximum tolérés.

--Les parents récupéreront les enfants de manière rapide de façon à limiter les temps de présence

-Les accès aux divers locaux matériels ne sont autorisés que pour une seule personne uniquement pendant toute la durée de l'entraînement.

Le dirigeant/référent présents sera le seul à avoir accès.

- du gel hydroalcoolique (ou savon et eau) et des lingettes désinfectantes devront être à disposition.

Entraînements sous la responsabilité du salarié professionnel et/ou de l'encadrant.

-Le salarié et/ou l'encadrant sera muni de masque de protection, les structures adhérentes ont obligation de lui interdire l'accès aux terrains d'entraînement et lieux de pratique au sens large s'il n'a pas ces Équipements de Protection Individuelles.

- Les distanciations sociales seront scrupuleusement respectées,

-Présence sur chaque entraînement de gel Hydroalcoolique et de lingette désinfectante.

-Sur les pas de tir, les archers seront espacés de 2m afin de respecter la règle de distanciation sanitaire. Les communications verbales seront ainsi réduites au strict nécessaire.

-La manipulation des arcs (lors des phases de réglages matériel) et flèches personnelles ne pourra se faire qu'après désinfection des mains par du Gel hydroalcoolique

-Si le salarié ou l'encadrant vient en aide à l'archer pour récupérer les flèches de celui-ci, une désinfection avant et après manipulation est obligatoire.

-la montée aux cibles se fera en respectant les règles de distanciation.

-Il est bien entendu que les archers, entraîneurs, dirigeants, auront interdiction de toucher le matériel des autres sans protection nécessaire, il en sera de même pour les effets personnels, gourdes, sacs, valises d'arc... cela afin de réduire au mieux les contacts élémentaires.

En cas **de nécessité absolue** une désinfection avant et après manipulation est obligatoire.

-respect des règles générales obligatoire.

Entraînement individuel pour Adultes ayant son matériel.

- Les distanciations sociales seront scrupuleusement respectées, avec salutations de loin, présence sur chaque entraînement de gel Hydro-alcoolique et de lingettes.
- Sur les pas de tir, les archers seront espacés de 2m afin de respecter la règle de distanciation sanitaire. Les communications verbales seront ainsi réduites au strict nécessaire.
- La manipulation des arcs et du matériel plus généralement est personnel, le prêt de matériel est proscrit.
- Chaque Archers devra disposer son blason et l'enlever à la fin de sa séance.
- La montée aux cibles se fera en respectant les règles de distanciation.
- Les archers auront interdiction de toucher le matériel des autres, il en sera de même pour les effets personnels, gourdes, sacs, valises d'arc... cela afin de réduire au mieux les contacts élémentaires.
- respect des règles générales obligatoire.

Listes des Membres référents/dirigeant :

DELAERE BERNARD - Président
BROSSARD FREDERIQUE-Trésorière
TARBOURIECH JEROME-Entraîneur Référent
BUIGUES BAPTISTE-Dirigeant adjoint Entraîneur
PIZZATO REGINE-Vice Présidente-adjointe Entraîneur
LAURIER DAMIEN-Référent
ESCALUP CHRISTIAN-Vice Trésorier
BOUCHER ANNICK-Vice Secrétaire
JULIEN FRANCK-Secrétaire



